



**VILLE DE LIEGE**

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 NOVEMBRE 2013**

**PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE**

**La séance est ouverte à 19h10'.**

**42 membres sont présents :** MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Claude EMONTS, Raphaël MIKLATZKI, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Mme Christine DEFRAIGNE, M. Gilles FORET, Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Corinne WEGIMONT, M. Pierre GILISSEN, Mmes Fatima SHABAN, M. Jean Pierre HUPKENS, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Roland LEONARD, Benoit DREZE, Mme Diana NIKOLIC, MM. Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, MM. Mehmet AYDOGDU, M. Michel PETERS, Mmes Nathalie FRISSE, Géraldine BLAVIER, M. Raoul HEDEBOUW, MM. Michel FAWAY, François SCHREUER, Jacques MARNEFFE, Guiseppe MANIGLIA, Mmes Audrey NEUPREZ, Sarah SCHLITZ, MM. Louis MARAITE, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Mme Sophie LECRON, MM. Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

**Sont également présents :** M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

**7 membres sont absents :** MM. Jean-Pierre GOFFIN, Jean-Géry GODEAUX, Jean-Claude MARCOURT, Hassan BOUSETTA, Mme Véronique DE KEYSER dont 2 excusés : Mme Brigitte ERNST de la GRAETE, Anne DELVAUX,

**LE CONSEIL :**

**Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27 et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.**

**La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.**

**SEANCE PUBLIQUE**

M. le BOURGMESTRE fait une déclaration liminaire à propos des différents budgets. Il cède ensuite la parole à M. Michel FIRKET.

**(M. Hassan BOUSETTA, Mme Véronique DE KEYSER, M. Jean-Pierre GOFFIN et M. Jean-Claude MARCOURT entrent en séance : 46 présents).**

**2.**

Adopte le budget ordinaire de la Zone de police pour l'année 2014.  
**La délibération est adoptée par 27 voix pour, 19 voix contre et 0 abstention.**

**3.**

Adopte le budget extraordinaire de la Zone de police pour l'année 2014.  
Le groupe VEGA dépose un amendement :  
Dépenses de transferts : réduction de 2,5 millions d'euros de la dotation à la police (ce montant équivaut au report d'une année d'un des deux commissariats prévus sur 2014) et augmentation d'un même montant de la dotation au CPAS.  
**La délibération est adoptée par 27 voix pour, 19 voix contre et 0 abstention.**

**28.**

Approuve le budget 2014 du C.P.A.S. de Liège.  
**La délibération est adoptée par 27 voix pour, 19 voix contre et 0 abstention.**

**32.**

Adopte les prévisions de trésorerie pour l'année 2014 de la Régie foncière de stationnement et de services.  
**La délibération est adoptée par 44 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

**(MM. Hassan BOUSETTA, Mehmet AYDOGDU, Giuseppe MANIGLIA, Guy KRETTELS, Fabrice DREZE, Mmes Nathalie FRISEE, Sarah SCHLITZ sortent de séance : 39 présents).**

**12.**

Adopte les règlements suivants :

- règlement relatif à la taxe communale additionnelle au précompte immobilier (centimes additionnels au précompte immobilier);  
**La délibération est adoptée par 24 voix pour, 15 voix contre et 0 abstention.**
- règlement relatif à la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques;  
**La délibération est adoptée par 23 voix pour, 16 voix contre et 0 abstention.**
- règlement relatif à la taxe sur le dépannage de véhicules;  
**La délibération est adoptée par 23 voix pour, 15 voix contre et 1 abstention.**

## SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2013

- règlement relatif à la redevance sur la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police;

**La délibération est adoptée par 36 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.**

- règlement relatif à la redevance sur les demandes d'autorisation d'activités en application du décret relatif au permis d'environnement;

**La délibération est adoptée par 23 voix pour, 13 voix contre et 3 abstentions.**

- règlement relatif à la redevance sur la délivrance de documents administratifs, sur le traitement de demandes d'autorisation et de permis, et sur l'exécution de travaux administratifs;

**La délibération est adoptée par 23 voix pour, 3 voix contre et 13 abstentions.**

- règlement relatif à la redevance sur les célébrations de mariage;

**La délibération est adoptée par 23 voix pour, 2 voix contre et 14 abstentions.**

- règlement relatif à la taxe urbaine sur les déchets ménagers, en abrégé : « taxe urbaine ménages »;

**La délibération est adoptée par 23 voix pour, 16 voix contre et 0 abstention.**

- règlement relatif à la taxe urbaine sur les déchets ménagers, à charge des personnes qui offrent en location des logements à d'autres qui n'y sont pas domiciliées, en abrégé : « taxe urbaine kots et assimilés »;

**La délibération est adoptée par 23 voix pour, 15 voix contre et 1 abstention.**

- règlement relatif à la taxe urbaine sur les déchets assimilés aux déchets ménagers, en abrégé : « taxe urbaine non-ménages »;

**La délibération est adoptée par 23 voix pour, 6 voix contre et 10 abstentions.**

- règlement relatif à la taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium;

**La délibération est adoptée par 36 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.**

- règlement relatif à la redevance sur les exhumations;

**La délibération est adoptée par 36 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.**

- règlement relatif à la redevance sur l'utilisation de caveaux d'attente, l'occupation du dépôt mortuaire et les ouvertures de caveaux;

**La délibération est adoptée par 36 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.**

- règlement relatif à la redevance sur l'enlèvement de déchets et d'immondices déversés ou abandonnés à des endroits ou pendant des périodes non autorisés, en abrégé : « redevance sur l'enlèvement de déchets abandonnés »;

**La délibération est adoptée par 33 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.**

- règlement relatif à la redevance sur l'enlèvement d'affiches apposées ou distribuées à des endroits non autorisés, en abrégé : « redevance sur l'enlèvement d'affiches »;

**La délibération est adoptée par 36 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.**

- règlement relatif à la taxe sur les bars;

**La délibération est adoptée par 33 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.**

- règlement relatif à la taxe sur la force motrice;

**La délibération est adoptée par 23 voix pour, 15 voix contre et 1 abstention.**

**(MM. Guy KRETTELS et Giuseppe MANIGLIA entrent en séance : 41 présents).**

- règlement relatif à la taxe sur les tanks et réservoirs;

**La délibération est adoptée par 36 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.**

## SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2013

- règlement relatif à la taxe sur les débits de boissons;  
**La délibération est adoptée par 24 voix pour, 14 voix contre et 3 abstentions.**
- règlement relatif à la taxe sur les agences hippiques;  
**La délibération est adoptée par 36 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.**
- règlement relatif à la taxe sur les exploitations de services de taxis, en abrégé : « taxe sur les taxis »;  
**La délibération est adoptée par 24 voix pour, 14 voix contre et 3 abstentions.**
- règlement relatif à la taxe sur les enseignes;  
**La délibération est adoptée par 24 voix pour, 17 voix contre et 0 abstention.**
- règlement relatif à la taxe sur les panneaux publicitaires;  
**La délibération est adoptée par 28 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions.**
- règlement relatif à la taxe sur la distribution à domicile, gratuite dans le chef du destinataire, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite, en abrégé : « taxe sur les toutes-boîtes »;  
**La délibération est adoptée par 40 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.**
- règlement relatif à la taxe sur la diffusion publicitaire sur la voie publique, en abrégé : « taxe sur la publicité mobile »;  
**La délibération est adoptée par 40 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.**  
**(Mme Nathalie FRISSE entre en séance : 42 présents).**
- règlement relatif à la taxe sur les hôtels et assimilés;  
**La délibération est adoptée par 25 voix pour, 15 voix contre et 2 abstentions.**
- règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules usagés, en abrégé : « taxe sur les dépôts de mitraille »;  
**La délibération est adoptée par 41 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**
- règlement relatif à la redevance sur l'enlèvement de véhicules abandonnés;  
**La délibération est adoptée par 39 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.**
- règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements classés en vertu de la législation relative au permis d'environnement, en abrégé : « taxe sur les établissements dangereux »;  
**La délibération est adoptée par 41 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**
- règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires et assimilés;  
**La délibération est adoptée par 35 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.**
- règlement relatif à la taxe sur les logements de superficie réduite ou meublés offerts en location, en abrégé : « taxe sur les logements »;  
**La délibération est adoptée par 29 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention.**
- règlement relatif à la taxe sur les exploitations de parkings;  
**La délibération est adoptée par 25 voix pour, 13 voix contre et 4 abstentions.**
- règlement relatif à la taxe sur les commerces de petite restauration;  
**La délibération est adoptée par 25 voix pour, 16 voix contre et 1 abstention.**
- règlement relatif à la taxe sur les commerces de nuit;  
**La délibération est adoptée par 39 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.**
- règlement relatif à la taxe sur les phone-shops;  
**La délibération est adoptée par 41 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**
- règlement relatif à la taxe sur les sex-shops;  
**La délibération est adoptée par 41 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.**
- règlement relatif à la taxe sur les spectacles et divertissements;  
**La délibération est adoptée par 39 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.**

## SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2013

- règlement relatif aux droits d'occupation du domaine public par les étalages sur les brocantes et marchés publics hebdomadaires;

**La délibération est adoptée par 35 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions.**

- règlement relatif aux droits d'occupation de domaine public par les marchands ambulants;

**La délibération est adoptée par 27 voix pour, 0 voix contre et 15 abstentions.**

- règlement relatif aux droits d'occupation du domaine public par des dispositifs publicitaires;

**La délibération est adoptée par 41 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.**

- règlement relatif aux droits d'occupation diverse du domaine public;

**La délibération est adoptée par 41 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

**(M. Marc GILLIS sort de séance : 41 présents).**

- règlement relatif à la taxe sur les constructions;

**La délibération est adoptée par 26 voix pour, 0 voix contre et 15 abstentions.**

- règlement relatif aux droits d'occupation de voirie;

**La délibération est adoptée par 40 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

- règlement relatif à la taxe sur les terrains non bâtis;

**La délibération est adoptée par 40 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

- règlement relatif à la taxe sur les parcelles non bâties;

**La délibération est adoptée par 40 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

- règlement relatif à la taxe sur les pylônes GSM et autres;

**La délibération est adoptée par 40 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.**

- règlement relatif à la taxe sur les secondes résidences;

**La délibération est adoptée par 30 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention.**

- règlement relatif à la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés;

**La délibération est adoptée par 40 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.**

- règlement relatif à la taxe sur les implantations commerciales;

**La délibération est adoptée par 26 voix pour, 14 voix contre et 1 abstention.**

**(M. Marc GILLIS entre en séance : 42 présents).**

- règlement relatif aux amendes fiscales administratives;

**La délibération est adoptée par 41 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

**(M. Mohammed BOUGNOUCH sort de séance : 41 présents).**

**(M. Hassan BOUSETTA et Mme Nathalie FRISEE entrent en séance : 43 présents).**

- règlement relatif à la remise à la taxe communale additionnelle au précompte immobilier.

**La délibération est adoptée par 36 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions.**

Le groupe VEGA dépose des amendements :

Augmentation de l'IPP de 8 % à 8,5 % (soit environ la moyenne régionale). Cette mesure permet une recette supplémentaire directe estimée de 2,8 millions d'euros ; mais aussi des recettes indirectes liées à la revalorisation du fonds des communes. Ces montants devraient être consacrés à :

- Une baisse de la taxe sur la délivrance de documents administratifs : 300.000 EUR.

- Création d'un bureau des statistiques, également chargé de la politique de l'Open data (accessibilité des données publiques pour les citoyens) : 150.000 EUR.

L'augmentation des crédits dévolus aux aménagements cyclables : 300.000 EUR.

## SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2013

- Des mesures en faveur de la mobilité piétonne et notamment des PMR : 350.000 euros.
- Diverses mesures en faveur de l'accélération des itinéraires de bus sur les voiries communales (sites propres, priorisation aux feux, etc) : 200.000 EUR.
- Parcs publics : achat du site « Palmolive », dans le Longdoz et mise en œuvre de nouveaux projets de parcs publics dans les quartiers, notamment à Jupille et Grivegnée-Bas : 1,5 millions d'euros

Création d'un additionnel au précompte mobilier, Recette escomptée : 5 millions d'euros. Cette somme sera intégralement consacrée (via un transfert vers le budget extraordinaire) à la dotation en capital d'une régie publique des énergies, qui sera chargée de l'isolation des bâtiments communaux et de la mise en place d'outils de production d'énergie verte, visant à rendre la Ville et ses habitants moins dépendants aux énergie fossiles et à garantir à terme le droit de tous à l'énergie. Par la suite, cette régie des énergies permettra à la ville de gagner chaque année des centaines de milliers d'euros.

**Après discussion, ces amendements sont retirés.**

**(M. Jean-Pierre GOFFIN, Mmes Bénédicte HEINDRICHS, Diana NIKOLIC, Elisabeth FRAIPONT, sortent de séance : 39 présents).**

### 21.

Vote du budget initial de l'exercice 2014.

Le groupe VEGA dépose un amendement :

Au budget extraordinaire

l'abandon des crédits consacrés à l'« éco-quartier » de Coronmeuse

(2,2 millions d'euros) redirigés vers :

- Des mesures de sauvegarde immédiate pour le Palais des fêtes de Coronmeuse (200.000 EUR),
- L'investissement dans des projets de logement social (1 million d'euros).
- La mise en place (première tranche) d'un outil de production au service des professions artistiques (1 million d'euros).

**Après discussion, l'amendement est retiré.**

**La délibération est adoptée par 26 voix pour, 13 voix contre et 0 abstention.**

**La séance est levée à 23h20'.**

### PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre,**

**Philippe ROUSSELLE.**

**Willy DEMEYER.**